

VILLE DE
CHÂTEAU-ARNOUX
SAINT-AUBAN



REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 10 NOVEMBRE 2022

**OBJET : DESSERTE EN GAZ DES VESTIAIRES DU STADE ANDRE GRABINSKI –
CONVENTION AVEC GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE POUR UNE SERVITUDE DE PASSAGE
D'UNE CANALISATION ET POSE D'UN COFFRET – AUTORISATION DE SIGNATURE**

L'an deux mille vingt-deux et le dix Novembre à dix-huit heures,
le Conseil Municipal, dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé,
dans la salle des Fêtes de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, sous la présidence de
Monsieur René VILLARD, Maire de CHÂTEAU-ARNOUX – SAINT-AUBAN.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. VILLARD René – Mme OBELISCO Francine – M. BENOIT Gérard – M. ROVIRA Marc – Mme PELEGRINA Geneviève – M. JULLIEN Bernard – Mme PIERRAT Brigitte – M. JULIEN Guillaume – Mme UGHETTO Wendy – M. DALCANT Jacques – Mme SACCO Virginie – M. DI GIOVANNI Alexandre – M. CARMONA Alain – Mme BARDIES Frédérique – M. HERNANDEZ Antoine – Mme SZAFRANSKI Nathalie – M. BERTRAND Philippe – M. HERRERO Alexis – M. MEGUEDMI Smail – Mme ORSINI Chantal – Mme PIOZIN Patricia – Mme GIACHINO Lisa.

ONT DONNE PROCURATION :

Mme FALAIX Evelyne a donné procuration à M. JULLIEN Bernard
Mme LAQUET Laura a donné procuration à M. VILLARD René
Mme TOUMANI Soréa a donné procuration à M. CARMONA Alain
M. FAYET Stéphane a donné procuration à M. JULIEN Guillaume
M. DELAHAYE Guy a donné procuration à M. BERTRAND Philippe

ABSENTS EXCUSÉS :

M. RISSO Gilbert – Mme AYMES Patricia



MME OBELISCO FRANCINE A ETE DESIGNEE SECRETAIRE DE SEANCE.

Conseil Municipal de CHÂTEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN du 10 Novembre 2022
Délibération N° : DM_20221110N147

OBJET : DESSERTE EN GAZ DES VESTIAIRES DU STADE ANDRE GRABINSKI – CONVENTION AVEC GAZ RESEAU DISTRIBUTION FRANCE POUR UNE SERVITUDE DE PASSAGE D'UNE CANALISATION ET POSE D'UN COFFRET – AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Marc ROVIRA, 3^{ème} adjoint, sur invitation de Monsieur le Maire informe les membres de l'Assemblée qu'afin de mettre en service la chaufferie des vestiaires du stade (chauffage des locaux et production d'eau chaude sanitaire pour les douches), dénommés "La Rotonde", il est nécessaire de permettre le raccordement de cet équipement au réseau public de gaz de ville.

Il précise :

- Que ce raccordement (passage de la canalisation PE 20 et pose d'un coffret,) traverse la parcelle communale AR 169, avenue René Piaton à SAINT-AUBAN,
- Que pour ce faire, la société Gaz Réseau Distribution France (GRDF) propose la signature d'une convention de servitude de passage d'une canalisation et pose d'un coffret sur ladite parcelle (voir pièce jointe – convention et plan),
- Que cette convention de servitude est consentie à titre gratuit.

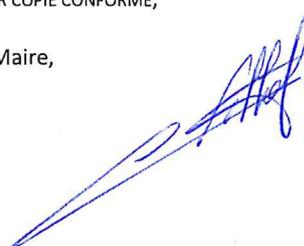
Il fait savoir que les travaux de desserte en gaz seront réalisés la semaine 46.

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal :

- **DE L'AUTORISER** à signer la convention de servitude de passage sur la parcelle AR 169 proposé par GRDF.

OUI CET EXPOSE, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, **A L'UNANIMITE** :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de servitude de passage sur la parcelle AR 169 propose par Gaz Réseau Distribution France.

<p>AFFICHEE LE :</p> <p>RETIREE LE :</p> <p>T <input checked="" type="checkbox"/> NT <input type="checkbox"/></p> <p>NOMENCLATURE N° 3.6</p>	<p>CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LE DIX-SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT-DEUX. FAIT ET DELIBERE A CHATEAU-ARNOUX-SAINT-AUBAN, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS POUR COPIE CONFORME,</p> <p>Le Maire,</p> <p></p> <p>René VILLARD</p> <p></p>
----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------